

Conseil communautaire du jeudi 15 juin 2023 Procès-verbal

Date d'envoi de la convocation : 9 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 50
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers absents : 11
 Dont suppléés : 2
 Dont pouvoirs : 5
Nombre de votants : 46

Le quinze juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Fontaine-Française, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 06 avril 2023
2. Nomination d'un secrétaire de séance
3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président
4. Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)
5. Règlement de fonctionnement Enfance-Jeunesse
6. Ateliers Jeunes 2023-2024
7. Règlement intérieur du gymnase Henry IV à Fontaine-Française
8. Décision Modificative n°1/2023
9. Durée d'amortissement des subventions d'équipements versées aux entreprises
10. Délibération modificative sur le coût des études énergétiques
11. Admissions en non valeurs et créances éteintes
12. Marché de photocopieurs
13. Désignation du référent déontologue proposé par le CDG21 et l'AMF 21
14. Temps de travail des Enseignants de l'Ecole des 3 Arts
15. Carte des emplois
16. Fixation du prix de vente des terrains sur la ZAE de Mirebeau
17. Acquisition d'une parcelle sur la ZAE BOCANON à Mirebeau
18. Convention-cadre pour la revitalisation de la commune de Mirebeau sur Bèze
19. Convention de prestation de services relative à la réalisation d'un état des lieux entre la communauté de communes et les titulaires des compétences eau et assainissement de son territoire
20. Information sur la trésorerie
21. Questions diverses

Étaient présents : Georges APERT - Cyril BELLANT - Bruno BETHENOD - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Christophe CADET - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Gérard DEGUY - Emmanuel DONICHAK - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Véronique JEANDET - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Hervé Le GOUZ de SAINT SEINE - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés : Charlène COLLET - Martine DESCHAMPS - Franck GAILLARD - Denis JACQUOT - Patrick MOREAU - Séverine PRUDHOMME - Marie SALILLAS - Elise THEUREL

Étaient absents : Marc BOEGLIN - Roland CHAPUIS - Jean-François MICHON

Ont donné pouvoir : Martine DESCHAMPS pouvoir à Gérard PONSOT - Denis JACQUOT pouvoir à Didier LENOIR - Patrick MOREAU pouvoir à Jean-Marie ROSEY - Séverine PRUDHOMME pouvoir à Didier PETITJEAN - Elise THEUREL pouvoir à Véronique JEANDET

Suppléants présents : Alain BOVE – Gilles MARCEL

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.
Il fait ensuite un point d'actualités :

Conférence des financeurs : M. MARTIN-FOURNET du PETR Val de Saône Vingeanne présente la conférence des financeurs pour la prévention contre la perte d'autonomie. Elle indique qu'une réunion aura lieu en novembre avec la responsable de la conférence des financeurs au niveau départemental.

Inauguration du gymnase Henri IV : Le Président fait un retour sur l'inauguration du gymnase du 10 juin dernier. Il souligne le succès de l'après-midi portes-ouvertes.

Nos Actus : le Président remercie les communes pour la diffusion de la 9^{ème} lettre d'information à destination des habitants.

Pôle scolaire Arceau-Beire-Viévigne : Le Président fait un point d'étape sur la procédure de jury de concours d'architecte pour le futur pôle scolaire :

- 32 dossiers ont été déposés dont 2 irrecevables
- Sur les 30 dossiers analysés :
 - 4 sont « très satisfaisant »
 - 22 sont « satisfaisant ». Ils peuvent être classés par groupe
 - 4 sont en « peu satisfaisant »
- Le jury se prononcera vendredi 16 juin à 14h30 sur les 3 architectes amenés à concourir

Reprise en régie de la micro-crèche : Le Président présente l'équipe qui assurera la gestion de la micro-crèche à compter du 21 août prochain et informe de la tenue d'une réunion d'échanges avec les familles le lundi 19 juin à 18h30.

Ecole des 3 Arts : V. MEUNIER présente la cartographie des prochaines manifestations de l'Ecole des 3 Arts.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Didier LENOIR

Nicolas URBANO est nommé secrétaire de séance.

2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 6 avril 2023.

3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président fait part des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Recours de la commune de Belleneuve contre la délibération du 2 mars 2023 relative au maintien du terrain de foot dans les équipements sportifs d'intérêt communautaire : Choix d'un avocat pour assurer la défense des intérêts de la Communauté de Communes pour un montant de 4 930 € TTC
- Micro-crèche Fontaine : convention d'occupation des locaux avec ORVITIS
- Piscine intercommunale : arrêtés de création régie de recettes et de nomination des régisseurs
- Enfance jeunesse : arrêtés de création régie d'avances et de recettes et de nomination des régisseurs

4. Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)

Rapporteur : Christian CHARLOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **ADOPTE** le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants **DIT** que le règlement sera applicable à compter du 21 août 2023.

Interventions :

B. PORCHEROT demande si les familles extérieures au territoire sont acceptées dans les structures petite enfance.

C. CHARLOT précise que oui sous réserve des places disponibles.

5. Règlement de fonctionnement Enfance-Jeunesse

Rapporteur : Isabelle LAJOUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **ADOPTE** le règlement du service enfance-jeunesse. **DIT** que le règlement sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.

6. Ateliers Jeunes 2023-2024

Rapporteur : Isabelle LAJOUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **ACCEPTE** que la Communauté de communes réponde à l'appel à projets « Ateliers jeunes » initié par le Conseil départemental de Côte d'Or.

SOLLICITE les ateliers suivants :

- Faisons évoluer le regard sur le handicap à travers le handisport
- Les jeux insolites
- Qui a refroidi Lemaure ?
- La boîte à outils pour gérer son stress
- Enrichis ta communication grâce à de nouveaux sports

DIT que les dépenses et recettes afférentes au projet sont inscrites dans le budget 2023.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

7. Règlement intérieur du gymnase Henry IV à Fontaine-Française

Rapporteur : Didier PETITJEAN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **ADOPTE** le règlement intérieur du Gymnase Henry IV à Fontaine-Française.

DIT que le règlement sera applicable à compter de son affichage.

8. Décision Modificative n°1/2023

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** la décision modificative n°1/2023.

9. Durée d'amortissement des subventions d'équipements versées aux entreprises

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
FIXE la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées aux entreprises à 5 ans à compter de 2023.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

J-M ROSEY regrette que Fastring n'accepte pas de travailler pour les petites communes malgré les subventions versées par l'intercommunalité au titre du FRT.

10. Délibération modificative sur le coût des études énergétiques

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 44 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

APPROUVE la réalisation d'études énergétiques sur les bâtiments communautaires à Belleneuve, Fontaine-Française et Renève pour un montant total HT de 22 449.38 € HT.

SOLLICITE une aide du SICECO à hauteur de 70 % du montant total HT de la dépense.

SOLLICITE une aide du Conseil Départemental de la Côte-d'Or à hauteur de 10% du montant total HT de la dépense.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n°2023-01-05 du 02 mars 2023.

Interventions :

H. Le GOUZ de SAINT SEINE estime que le coût des études est trop élevé.

L. THOMAS précise que ce coût est subventionné à hauteur de 80%.

11. Admissions en non valeurs et créances éteintes

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

ADMET les créances éteintes proposées.

ACCEPTE les admissions en non-valeur présentées.

DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

12. Marché de photocopieurs

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer le marché de photocopieurs aux entreprises précitées pour chacun des 2 lots composant le marché.

AUTORISE le Président à signer le marché susmentionné avec chacune des entreprises attributaires ainsi que toutes les pièces afférentes.

DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

13. Désignation du référent déontologue proposé par le CDG21 et l'AMF 21

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 45 voix pour et 1 abstention :

DECIDE de confier la mission référent déontologue au Centre de Gestion de la Côte d'Or.

PRÉCISE que la liste des référents déontologues pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion de la Côte d'Or.

FIXE à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions.

FIXE les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe en annexe.

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante.

ADOPTE la charte de l'élu local telle que définie en annexe.

Interventions :

C. BELLAN demande le coût de cette prestation

H. MERCIER lui précise que la prestation est incluse dans la cotisation du CDG

14. Temps de travail des Enseignants de l'Ecole des 3 Arts

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE les règles relatives aux temps de travail des enseignants de l'Ecole des 3 Arts

DIT que ces règles seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.

15. Carte des emplois

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le tableau des emplois.

Interventions :

L. THOMAS souligne la nécessité de revoir les grilles indiciaires de la fonction publique.

16. Fixation du prix de vente des terrains sur la ZAE BOCANON à Mirebeau

Rapporteur : Nicolas URBANO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le prix de vente de 25€ HT au m² sur la ZAE de Mirebeau.

AUTORISE le Président à vendre les terrains et à signer tout document ou acte nécessaire à la vente desdits terrains.

DIT que cette délibération annule la délibération n°2021-03-03 du 27 mai 2021 à compter de sa publication.

Interventions :

B. BETHENOD souligne que la collectivité diminue sa marge en vendant à ce prix compte-tenu du prix d'achat de la parcelle.

Le Président répond que le prix de vente est réévalué pour limiter le différentiel mais qu'il est difficilement envisageable d'augmenter plus les prix au risque de ne plus vendre les terrains sur cette ZAE

17. Acquisition d'une parcelle sur la ZAE BOCANON à Mirebeau

Rapporteur : Nicolas URBANO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

DECIDE d'acheter la parcelle cadastrée ZM 136 de 920m² sur la zone d'activité de Bocanon à Mirebeau-sur-Bèze au prix de 23 000 €, soit 25 € TTC par m².

AUTORISE le Président à signer les actes et documents relatifs à l'acquisition de cette parcelle.

18. Convention-cadre pour la revitalisation de la commune de Mirebeau sur Bèze

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE la convention-cadre pour la revitalisation de la commune de Mirebeau-sur-Bèze.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

L. THOMAS précise avoir été sollicité par la Région pour répondre à ce dispositif, il n'y a pas de coût pour la Communauté de Communes, il s'agit d'un projet de centralité qui bénéficiera à l'ensemble du territoire.

B. BETHENOD souligne que la commune de Mirebeau ne supporte plus les charges de centralité qui ont basculées à la Communauté de Communes. Il s'interroge sur les critères retenus par la Région au titre de la centralité.

L. THOMAS indique que des équipements comme le collège, les bus et le Forum justifient le rôle de centralité.

19. Convention de prestation de services relative à la réalisation d'un état des lieux entre la communauté de communes et les titulaires des compétences eau et assainissement de son territoire

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 39 voix pour et 7 abstentions :

APPROUVE la convention de prestation de services relative à la réalisation d'un état des lieux entre la communauté de communes Mirebellois et Fontenois et les titulaires des compétences eau et assainissement de son territoire.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

B. GRIBELIN précise que la commune d'Orain est en régie pour l'assainissement.

C. BELLANT s'interroge sur le devenir des syndicats qui ont des collectivités hors territoire. Il fait également part de l'inquiétude des usagers sur l'augmentation du tarif de l'eau lié au transfert de compétence, comme ce fût le cas avec les syndicats.

Le Président précise que c'est le même exemple qu'au SMOM avec plusieurs collectivités adhérentes et des modes de financement différents. Il souligne la nécessité de disposer d'un état des lieux exhaustif pour délibérer sur les aspects financiers.

B. BETHENOD estime que textes législatifs vont évoluer et que le Département est une échelle plus pertinente pour la gestion de cette compétence.

Le Président souligne que la Loi est ainsi en l'état actuel et qu'il est donc urgent de s'organiser et de disposer d'une étude complète sur le territoire.

E. DONICHAK indique qu'il faut être vigilant sur le contenu de l'étude qui doit répondre aux besoins.

L. BOISSEROLLES confirme la nécessité de faire une étude. Il s'interroge également sur le sens du transfert de compétences aux Communautés de Communes s'il est au final possible de ne rien changer aux modes de gestion existants.

N. URBANO indique qu'un inventaire est nécessaire pour avancer.

L. THOMAS précise que le Département fait une étude sur l'eau brute et non sur la distribution en eau. Le Bureau d'études fera un inventaire et des propositions pour la gestion et le montage du budget. Il rappelle l'exemple de la fusion avec l'accompagnement d'un Bureau d'études qui s'est avéré indispensable.

H. Le GOUZ de ST SEINE estime que le problème est plus complexe que la fusion compte-tenu des disparités, il faut un état des lieux et un accompagnement.

R. de BRETTEVILLE souligne que le transfert est imposé par la loi et qu'une étude préalable est nécessaire, il précise également qu'il n'y aura pas de moyen pour contraindre la transmission des données par les syndicats.

20. Information sur la trésorerie

A la date du 15 juin 2023, la trésorerie s'élève à **458 432 €** sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et **125 511 €** sur le budget annexe déchets ménagers avec un tirage de 150 000 € sur la ligne de trésorerie.

Le Président présente également l'évolution de la trésorerie depuis 2019.

21. Questions diverses

- R. de BRETTEVILLE demande si un recrutement a été effectué pour le poste d'agent d'accueil à l'Office de Tourisme ? Il rappelle également l'invitation du vélorail le 8 juillet prochain.

H. LECHENET précise que l'agent recruté devrait prendre son poste à compter du 1er juillet

- B. GRIBELIN demande si une date a été fixée pour une rencontre avec la DASEN sur l'état de l'école.

A.MARNEF précise que cette réunion aura lieu le 30 août à 10h au Forum à Mirebeau.

Le prochain conseil communautaire aura lieu **le jeudi 5 octobre 2023 à Mirebeau sur Bèze.**

La séance est levée à 22h

Le Président,

Didier LENOIR




Le secrétaire,

Nicolas URBANO

